

CHAPITRE II.

DE L'ENSEIGNEMENT.

§ I. — ÉTAT DE LA QUESTION.

Il nous reste à appliquer ces principes à la question spéciale de l'enseignement, et ce sera facile.

Beaucoup ont fait de cette question une question personnelle ; les uns ont décrié l'Université et ses membres, d'autres ont déclamé contre le clergé. L'Université, pour se rendre inattaquable, a prétendu s'identifier avec le gouvernement ; d'autres ont combattu cette prétention. Enfin, des hommes prenant le titre modeste de modérés sont venus se jeter entre les combattants, accusant tout le monde de folie ; ils ont dit que le monopole universitaire était une injustice ; ils ont transporté l'autorité entre les mains d'un ministre et ils se sont reposés, excessivement contents d'eux-mêmes.

Certes, il ne valait pas la peine de tant mépriser les autres pour arriver à ce résultat, et ce n'est pas se montrer très profond que de croire avoir ainsi résolu la question.

L'Université a raison en s'identifiant avec l'État ; elle procède de lui, tient ses droits de lui, professe les mêmes principes : elle est la manifestation de sa pensée ; elle est la science de l'État organisée et revêtue d'un corps.

Tout dépend donc de savoir quels sont les droits et les devoirs de l'État en fait d'enseignement. C'est là le problème à résoudre.

On commence ordinairement par poser cette question :